

**Session plénière de la COP 21 – Samedi 5 décembre 2015 (18 heures)**

**Intervention de M. Laurent Fabius,  
Président de la COP 21**

*Seul le prononcé fait foi*

Madame la Secrétaire exécutive,  
Mesdames et Messieurs les délégués, chers amis,  
Messieurs les co-présidents, chers Dan et Ahmed,

J'ai écouté attentivement comme chacun votre rapport, et j'ai pris connaissance du projet d'accord et de décision que vous venez de présenter à la COP.

Je veux d'abord vous remercier et vous féliciter, à la fois vous les co-présidents et tous les membres du groupe de la plate-forme de Durban. Vous vous étiez engagés à conclure vos travaux samedi 5 décembre à midi et à présenter votre rapport à la COP immédiatement après. Vous avez respecté ce délai : c'est un bon signe pour la suite des travaux.

Au cours de cette courte semaine – mais aussi dans toute la période antérieure –, toutes les Parties ont travaillé intensément. Les co-facilitateurs ont mené des travaux afin de rechercher des formulations plus synthétiques et de réduire le nombre des options. Le résultat, c'est cette nouvelle base de négociation acceptée par tous et qui contient beaucoup de propositions de compromis.

Ce projet constitue un progrès, mais celui-ci reste à approfondir et à concrétiser d'ici vendredi. C'est-à-dire, dans les faits, d'ici jeudi au plus tard car le Secrétariat m'indique que nous devons impérativement tenir compte des délais nécessaires aux vérifications juridiques finales et à la traduction. Nous ne disposons donc que de quelques jours jusqu'à jeudi et il reste, chacun le sait ici, encore un gros travail. L'engagement et l'esprit de compromis dont vous avez fait preuve cette semaine nous sera indispensable dans les jours à venir.

Nous devons maintenant passer à une nouvelle étape de ce processus de négociation ouvert en 2011 à Durban. Je souhaite que nous garantissions la continuité dans les négociations. Nous devons capitaliser sur les échanges et les négociations menés au cours de ces années. Mais nous devons aussi désormais décider, en trouvant les accords politiques qui nous permettront de construire un accord équilibré et ambitieux.

Je vous l'ai dit lorsque vous m'avez fait l'honneur de me désigner comme votre Président : ce processus sera jusqu'au bout transparent, inclusif et conduit par les Parties. Comme annoncé mercredi lors de mon intervention devant le Groupe de Contact de l'ADP, les Ambassadeurs François Delattre et Philippe Lacoste, appuyés par Michael Zammit Cutajar, ont consulté tous les groupes de pays sur la méthode des négociations. Sur la base des résultats de ces consultations, je veux vous soumettre une proposition concernant l'organisation de nos travaux jusqu'à l'issue de notre Conférence.

Je propose donc, en tant que Président de la COP, de constituer une instance unique, ouverte à tous, afin de mener des consultations informelles. L'objectif de ces consultations sera d'avancer sur le texte de l'accord et de faciliter les compromis. Les travaux de cette instance devront aboutir à un projet d'accord et de décisions, qui sera ensuite transmis à la COP en vue d'une adoption le 11 décembre et dans le strict respect des procédures.

Je présiderai moi-même ce groupe, que nous pourrions appeler « Comité de Paris » (« *Paris Committee* »). Je le réunirai au moins une fois chaque jour, et davantage si nécessaire. En cas d'indisponibilité, Laurence Tubiana me représentera. Chaque délégation pourra être représentée au niveau qu'elle souhaite.

Ce groupe travaillera dans le respect de trois principes. Premièrement, rien ne sera agréé tant que tout ne sera pas agréé. Deuxièmement, l'inclusion de toutes les parties. Troisièmement, la transparence : les débats du groupe seront – et c'est une disposition, je crois, sans précédent - retransmis sur les écrans du site de la Conférence, afin de permettre à tous de suivre les débats et les orientations retenues, sauf si le Comité en décide autrement.

Cette instance déterminera le moment auquel le texte pourra être transmis à un groupe de revue juridique et linguistique, dont je vous propose également la constitution. Cette revue est nécessaire afin de transmettre un texte finalisé à la COP dans les délais fixés.

Pour progresser, je vous propose aussi de mettre en place quatre groupes de travail informels sur les questions transversales dont la résolution conditionne largement l'obtention d'un accord.

Afin de pouvoir avancer rapidement, j'ai demandé à plusieurs ministres – qui ont bien voulu l'accepter – de conduire au nom de la Présidence des consultations informelles sur ces thématiques. Nous bénéficierons, j'en suis certain, de leur autorité, de leur compétence et de leur sens du compromis.

- Premier groupe : le soutien, ou les moyens de mise en œuvre (financement, technologies, et renforcement des capacités). Les facilitateurs proposés sont Emmanuel Issozé Ngondet, Ministre des Affaires étrangères du Gabon, et Jochen Flasbarth, Secrétaire d'Etat de l'environnement de l'Allemagne
- Deuxième groupe : la différenciation, en particulier s'agissant de l'atténuation, des financements, et de la transparence. Les facilitateurs seraient Izabella Teixeira, Ministre de l'environnement du Brésil et Vivian Balakrishnan, Ministre des Affaires étrangères de Singapour
- Troisième groupe sur l'ambition, incluant les objectifs de long terme et la revue périodique.
- Quatrième groupe sur l'accélération de l'action pré-2020 (ou « Workstream 2 »), à l'exclusion des financements pré-2020 qui seront traités dans le groupe « Soutien ».

J'annoncerai plus tard les facilitateurs de ces troisième et quatrième groupes. Et d'autres facilitateurs seront désignés, si nécessaire, en vue de résoudre toute autre question importante qui demanderait une facilitation.

Je rencontrerai les collègues si possible demain afin de préciser les modalités de leurs travaux des jours à venir. Après cette réunion, ils organiseront des réunions ouvertes dès demain après-midi afin d'entendre les vues des différentes parties. Ces consultations seront ouvertes à l'ensemble des Parties, au niveau qu'elles souhaitent. Il en sera rendu compte au Comité de Paris, dont les débats seront, comme je l'ai dit, diffusés. Les consultations relatives au soutien et à la différenciation seront tenues à la suite l'une de l'autre. Les deux autres consultations seront menées en parallèle.

Lundi après-midi, j'ouvrirai la première réunion du Comité de Paris au cours de laquelle les premiers facilitateurs présenteront leurs premières conclusions.

Après cet exercice, les orientations politiques dont nous serons convenus auront vocation à être traduites en propositions concrètes de texte. Le groupe donnera mandat aux facilitateurs pour préparer une proposition de texte sur les éléments dont ils ont la charge.

Pour assurer la transparence de l'ensemble du processus, je dresserai également des bilans d'étape réguliers dans le cadre de sessions plénières de la COP. Elles

seront l'occasion de constater les progrès accomplis, y compris ceux traités par ailleurs dans le cadre de la COP et de la CMP.

Comme je vous l'ai indiqué, je vous propose la mise en place d'un groupe de revue juridique et linguistique, ouvert à toutes les Parties, et reposant sur une équipe principale de 11 représentants (2 provenant de chacun des cinq groupes régionaux des Nations unies et un représentant les Petits Etats insulaires en développement). Il sera présidé par deux co-présidents, provenant d'une Partie de l'annexe I et d'une Partie non annexe I.

Il s'agit de s'assurer que le texte soit clair en termes juridiques et linguistiques, y compris entre les six versions dans les langues officielles, et de s'assurer qu'il y a une entière conformité et cohérence entre les provisions au sein des articles et entre eux.

Le groupe juridique et linguistique devra présenter les résultats de sa revue, incluant des recommandations en relation avec le texte de l'accord au groupe central au plus tard le jeudi 10 décembre pour considération. Les recommandations qui seront acceptées par le « Comité de Paris » seront incorporées dans le texte de l'accord qui sera soumis à la COP le vendredi 11 décembre 2015.

J'invite les coordinateurs des groupes régionaux à soumettre au Secrétariat les représentants qu'ils ont nommés pour la revue linguistique et juridique avant la fin de la journée de demain.

Voilà, j'espère que cette proposition apparaîtra acceptable par toutes les Parties. Je sais que des questions techniques relatives à ces dispositions ont été soulevées cet après-midi, lors des consultations conduites avec les différents groupes. Ces questions sont utiles et légitimes. Nous y répondrons par écrit dans les meilleurs délais, avant la tenue des premières consultations.

Je n'entends pas d'objection, la proposition est donc adoptée.